

## LA CANTINE :

Les repas sont élaborés et préparés sur place par deux cuisiniers. Une diététicienne s'assure de l'équilibre et de la diversité des menus. Ils sont en cohérence avec la loi Egalim, qui favorise une alimentation saine et durable. Ainsi, des produits bio et locaux de qualité sont servis chaque jour.

Chaque semaine, un repas végétarien est proposé aux enfants et des menus à thème tout au long de l'année.

Dans une démarche environnementale, les familles doivent fournir à leur enfant une ou deux **serviettes en tissu** chaque semaine dans une pochette plastique, le tout marqué au nom de l'enfant.

Les enfants de la maternelle sont servis à l'assiette alors que les élémentaires bénéficient d'un self. Un système de bouchons de couleur permet à chaque enfant de mesurer son appétit afin de limiter le gaspillage alimentaire.

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES :

**L'inscription préalable au transport scolaire est obligatoire.**

Elle s'effectue chaque année directement auprès de Conseil régional qui définit les horaires et points de ramassage.

Le service de ramassage est assuré en présence d'une accompagnatrice municipale chargée d'assurer la sécurité des enfants de maternelle. Ceux-ci doivent être accompagnés le matin et le soir par un adulte habilité.

Les familles doivent signaler la présence de leur enfant au service de ramassage par le biais du portail famille le matin et le soir.

Les familles doivent se conformer au Règlement des transports scolaires du conseil Régional.

## COORDONNÉES ET LIENS UTILES :

- Danièle Mailhol : Coordonnatrice Enfance - Éducation
- Patricia Da Silva : Directrice des structures péri et extrascolaires  
alsh@larra.fr - 06 40 42 26 19 / 05 61 82 63 26
- Jacqueline Seignan : Régisseuse (facturation)  
regie@larra.fr - 05 61 82 83 80
  
- Portail Famille : <https://mon-portail-famille.fr/mairie-larra>
- Site Internet : <https://www.larra.fr/fr/enfance-et-jeunesse/services-periscolaires.html>



## LES ACCUEILS PERISCOLAIRES (SMA) ET EXTRASCOLAIRES (ALSH) DE LA COMMUNE DE LARRA

### **BIENVENUE !**

Nous accueillons dans nos structures les enfants scolarisés dans les écoles ou habitants la commune.

Retrouvez dans ce dépliant les informations principales.

### **NOUVEAUX INSCRITS**

#### **Le portail famille : Comment faire ?**

1. Afin que votre enfant puisse fréquenter les services d'accueil, nous vous invitons à remplir un dossier d'inscription par enfant.
2. Celui-ci sera saisi sur le **portail famille**, vous recevrez ensuite des identifiants et mot de passe qui permettent d'inscrire votre enfant à l'ensemble des prestations.
3. Les inscriptions aux prestations se font obligatoirement par le portail famille.



**Le Service Multi Accueil ou SMA** est un service périscolaire ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles de Larra. Il s'organise en mode garderie et concerne les accueils du matin, du midi et du soir. L'équipe qui accueille les enfants est composée d'animateurs et d'Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelle (ATSEM).



## LES HORAIRES :

### 1. L'accueil du matin :

7h00 jusqu'à l'ouverture des portes de l'école. Tous les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle. Les animateurs sont présents pour prendre en charge les enfants et proposer des activités adaptées à leur âge et leurs envies.

### 2. L'accueil de la pause méridienne :

Après la classe, les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation afin de les accompagner pour le temps de repas et de sieste mais également pour les temps d'activités et de jeux.

### 3. L'accueil du soir :

Après la classe jusqu'à 18h30. Départ possible dès 16h30. Les enfants qui ne rentrent pas à leur domicile, sont accueillis par l'équipe d'animation qui proposent des activités, des jeux etc.

**Des activités pédagogiques spécifiques** se déroulent de 16h15 à 17h15.

Pendant ces temps, chaque animateur propose des activités dans le cadre des parcours construits en lien avec les axes du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) :

- L'environnement
- L'ouverture sur le monde
- Le vivre ensemble



**L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ou ALSH** est un service extrascolaire qui fonctionne le mercredi après-midi et les vacances scolaires. Il est ouvert aux enfants scolarisés ou habitants la commune.

Il est conventionné avec la CAF.

L'équipe d'animation élabore des projets à partir des 3 axes du PEDT.

## LES HORAIRES DU MERCREDI :



### 1. De 11h30 à 13h30 :

Les enfants sont pris en charge par les équipes d'animation pour un premier temps de garderie puis un temps de repas. Les parents peuvent récupérer leur enfant de 13h30 à 14h00.

### 2. A partir de 14h00 :

**L'ALSH** démarre, les équipes proposent à tous les enfants des activités variées.

### 3. Départ des enfants de 16h30 à 18h30.

## LES HORAIRES DE VACANCES SCOLAIRES :

### Les 3 formules :

1. Journée complète : 7h30 à 18h30 (18h00 l'Été).
2. Matin avec repas : 7h30 à 14h00.
3. Après-midi : 13h30 à 18h30 (18h00 l'Été)

## LES HORAIRES DE L'ACCUEIL :

1. Matin : arrivée entre 7h30 et 9h30
2. Midi : départ et arrivée entre 13h30 et 14h00
3. Soir : départ entre 16h30 et 18h30 (18h l'Été)

